

15.01.2010 - 09:38 Uhr

Hémorragie dans le transport routier: les pronostics de l'ASTAG sont confirmés - La fuite vers l'indépendance présente de nouveaux risques!

Bern (ots) -

Les craintes de l'Association suisse des transports routiers ASTAG sur les répercussions catastrophiques qui pourraient frapper la branche des transports se sont malheureusement avérées justes: en 2009, les faillites ont augmenté de 90 pour cent. Et le nombre de chômeurs n'avait jamais été aussi élevé depuis six ans. Conséquence directe: une «fuite vers l'indépendance» qui pourrait s'avérer catastrophique, non seulement pour le marché mais également pour certains cas particuliers. Les petites et moyennes entreprises ont tout particulièrement été frappées par la récession. C'est pourquoi l'ASTAG exige de la politique et des autorités qu'elles procèdent instamment aux allègements fiscaux et administratifs absolument nécessaires et qu'elles s'ouvrent à des solutions axées sur la pratique.

Au cours de l'été dernier, l'Association suisse des transports routiers ASTAG a, à plusieurs reprises, mis en garde contre les conséquences catastrophiques que la crise financière et économique pourrait avoir pour le transport routier suisse. Il est désormais clair que ces sombres pronostics se sont malheureusement confirmés. "Le nombre des chômeurs nous préoccupe particulièrement", selon le résumé de la situation actuelle fait par le président central de l'ASTAG Adrian Amstutz, sachant que, selon les informations du secrétariat d'état à l'économie (seco), ce chiffre a augmenté de 120 (!) % soit 2'681 personnes entre août 2008 et décembre 2009. Il s'agit d'un chiffre record peu réjouissant qui n'avait plus été atteint depuis presque six ans. "Simultanément, on constate actuellement une véritable «fuite vers l'indépendance»", selon l'analyse d'Amstutz sur les conséquences de la situation actuelle de l'emploi. Cette analyse est étayée par l'augmentation de créations d'entreprises au cours des derniers mois. Et l'ASTAG de constater que ce n'est pas un hasard si le nombre de ses membres est resté relativement stable malgré de nombreuses cessations de commerce.

La «fuite vers l'indépendance» engendre de nouveaux problèmes

Pour l'ASTAG, la «fuite vers l'indépendance» n'a pas que des côtés positifs: très souvent, les investissements nécessaires à la création d'une nouvelle entreprise sont financés par des capitaux prélevés sur les caisses de pension, malgré le fait que, depuis la récession économique, le marché soit saturé, selon le directeur de l'ASTAG Michael Gehrken. Dans le contexte actuel, de nombreuses nouvelles entreprises n'ont pas vraiment de perspectives de survie à long terme, ce qui aura des répercussions catastrophiques à moyen terme pour les personnes concernées.

Les faillites ont augmenté de 91 % - La réduction de la charge globale est urgente !

En conséquence, le nombre des faillites enregistré entre janvier et décembre 2008 est dramatique puisqu'il a augmenté de 91 % selon les données publiées par Dun & Bradstreet. Autre indice infaillible, le nombre de mises en circulation de nouveaux véhicules a chuté de 30 % entre janvier et novembre 2009.

Les petites et moyennes entreprises sont les plus touchées. Ainsi que l'ASTAG l'avait prévu, elles souffrent de l'emprise fiscale de

l'État qui les laisse à peine respirer dans un environnement économique déjà très difficile. "Il est plutôt grotesque de constater la manière dont un Conseil fédéral et des autorités refusant l'évidence continuent à serrer la vis malgré la situation", selon Amstutz qui constate que la récession économique semble ne pas encore avoir atteint les bureaux confortables de la Berne fédérale. Sinon comment expliquer certaines décisions cloche-merliennes? (cf. encadré ci-dessous).

Or, jusqu'ici, le Conseil fédéral n'a pas estimé nécessaire d'y mettre du sien en faveur de la branche. "Nous ne demandons ni soutien financier ni subventions à la Confédération", précise Amstutz. Il s'agit bien au contraire d'améliorer les conditions-cadre, ce qui devrait être l'objectif de chaque état dans son propre intérêt. Pratiquement toutes les propositions faites par l'ASTAG pour atténuer la crise ont disparu dans les tiroirs des autorités. "Une réduction massive de la charge globale est désormais urgente afin de désamorcer de nouveaux cas de rigueur", ajoute le directeur de l'ASTAG, Michael Gehrken, ceci surtout sachant que la phase difficile pour le trafic intérieur est encore à venir.

L'ASTAG campe donc sur sa position dans le cadre des revendications qu'elle a présentées l'été passé. Il s'agit tout particulièrement d'allègements fiscaux et administratifs comme par exemple le prolongement de l'intervalle des contrôles obligatoires des véhicules automobiles, la suppression de certains émoluments ou un renouvellement gratuit de la carte de conducteur. Au vu d'une reprise qui s'annonce très hésitante, les obstacles administratifs doivent être éliminés aussi rapidement que possible pour le transport routier, car, comme le souligne Adrian Amstutz: "Avec une part de 90 % des marchandises transportées en Suisse, le transport routier est le canal d'approvisionnement incontournable pour notre économie et notre population!"

Arrêt RPLP: Avec leur stratégie à hue et à dia, les autorités provoquent la rogne

Le 4 novembre, le Tribunal administratif fédéral communique son arrêt réjouissant et explicite relatif à la hausse illicite de la RPLP en 2008. Seulement 2 jours plus tard, les tarifs RPLP pour les véhicules étrangers sont rabaissés par retour du courrier au niveau de 2007. L'établissement des factures est suspendu pour les entreprises suisses de transport. Tout est bien qui finit bien!

Le 18 novembre, volte-face: le DETEC et le département des finances veulent porter l'affaire devant le Tribunal fédéral. Les tarifs RPLP pour les véhicules suisses sont rabaissés au niveau légal après intervention de l'ASTAG contre cette inégalité de traitement des entreprises suisses.

Le 23 novembre, prochain acte de cette mauvaise pièce: la DGD informe que la redevance poids lourds forfaitaire pour les détenteurs d'autocars sera également abaissée au 1er janvier 2010

Le 14 décembre, nouveau coup de théâtre: la DGD annonce que, contrairement à l'information précédente, la redevance forfaitaire poids lourds pour les autocars ne sera pas réduite.

Contact:

Pour de plus amples informations:

ASTAG Association suisse des transports routiers
Michael Gehrken
031 370 85 24